

- 5 -

GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

5.1- La politique « poissons migrateurs » en Garonne : actions du SMEAG en 2006

5.2 – Le Seuil de Beauregard

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

- 5 -

GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

5.1- La politique « poissons migrateurs » en Garonne : actions du SMEAG en 2006

RAPPORT

CONTEXTE

Le Comité Syndical du SMEAG a décidé, le 16 mars 2005, de s'engager dans l'animation politique des programmes migrateurs sur la Garonne, au côtés des intervenants techniques et financiers actuels et dans le cadre du COGEPOMI et de travailler, en 2005 autour de deux axes :

- 1 - la **communication** à destination des élus et des acteurs à mobiliser,
- 2 - la **définition des orientations techniques et financières** du programme à partir de 2006, en concertation avec les partenaires du bassin.

1 - Concernant la **communication**, le SMEAG a pris en charge :

- L'organisation de la réunion d'information annuelle sur les programmes migrateurs sur la Garonne. Plus d'une centaine de personnes se sont réunies le 7 avril 2005 à Montauban. La matinée a été consacrée aux présentations techniques, une table ronde sur le devenir et le portage politique et financier des programmes de restauration des poissons migrateurs a conclu la journée. Les participants se sont accordés pour dire qu'il y avait un risque fort de diminution des financements pouvant mettre en péril ces programmes.
- La réalisation d'un panneau de présentation des migrateurs,
- L'Agenda 2006 de la Garone sur le thème des poissons migrateurs.

2 - Concernant la **définition des orientations des programmes**, un travail de bilan et perspective sur l'ensemble des axes des programmes (espèces, habitats, sensibilisation, financements) a débuté au sein du "groupe migrateurs Garonne". Il doit permettre de proposer des actions et de les hiérarchiser. Ce travail sera mené en synergie avec la rédaction du Plan Garonne et la révision du SDAGE.

Enfin, une mission d'Inspection de l'Environnement sur les programmes de restauration des poissons migrateurs des différents bassins français s'est déroulée fin 2005. **Ses conclusions viendront poser le cadre des futurs programmes et du rôle des acteurs dont l'Etat.**

Il paraît nécessaire pour 2006 de poursuivre et amplifier notre action au sein des programmes migrateurs sur la Garonne.

PERSPECTIVES 2006

Je vous propose de s'engager autour de 3 axes :

- **la poursuite de la communication** et sensibilisation engagée en 2005 :
 - Réalisation d'une exposition d'une dizaine de panneaux, à destination du public ;
 - la conception, réalisation et diffusion d'une charte grand public "poissons migrateurs" ;
 - la prise en charge de la réunion publique d'information et de concertation sur les programmes migrateurs, qui pourrait avoir lieu à la fin 2006.

L'ensemble correspond à un budget prévisionnel de 25 000 €. Pour cet axe, le SMEAG disposera d'un **co-financement de l'Agence de l'Eau de 45%** dans le cadre de l'action test "Corridor alluvial de la Garonne".

- **le renforcement des liens avec l'association MIGADO**, en charge des actions techniques des programmes migrateurs :
 - Signature d'une convention de partenariat technique et financier entre le SMEAG et MIGADO pour une collaboration sur la mise en œuvre d'action de communication (à destination du public et des scolaires sur les passes à poissons), l'aide à la réalisation d'études spécifiques (exemple études de potentialités des habitats), des expertises techniques (éclusées, Seuil de Beauregard, NATURA 2000 et biotopes) ;
 - Participation financière à une ou plusieurs études spécifiques, identifiées par la convention de partenariat (thématique en cours de définition à partir de propositions de MIGADO). Cette participation financière pourrait être de l'ordre de 25 000 €, sans co-financement de l'Agence de l'Eau a priori. Une subvention sera toutefois recherchée auprès de l'Agence de l'Eau.

- **La poursuite de l'animation politique et de la définition des orientations des programmes**, par un travail engagé en 2005 et qui va continuer en 2006 en s'inscrivant à la fois dans le cadre de la révision du SDAGE et des travaux de la DCE, et celui de l'élaboration du Plan Garonne. De plus, les conclusions de la mission d'Inspection de l'Environnement sur les programmes migrateurs viendront préciser le cadre des futurs programmes et du rôle des acteurs dont l'Etat. Il n'y a pas d'inscription budgétaire particulière puisqu'il s'agit d'une action réalisée en interne. Par contre une subvention de l'Agence de l'eau de 50% du temps passé peut être escompté dans le cadre de la convention d'animation territoriale.

Le budget prévisionnel est donc de 50 000 €, avec le plan de financement suivant :

Axe	Budget	Cofinancement
Communication	25 000 €	AEAG : 45% soit 11 250 € SMEAG : 55% soit 13 750 €
Partenariat avec MIGADO : participation à étude	25 000 €	SMEAG : 100%
Animation politique définition du programme	(pour mémoire)	(pour mémoire 50% du temps passé selon les termes de la convention d'animation territoriale)
TOTAL	50 000 €	AEAG : 11 250 € SMEAG : 38 750 €

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

- 5 -

GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

5.1- La politique « poissons migrateurs » en Garonne : actions du SMEAG en 2006

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la délibération du 15 mars 1996 relative à la création de la Commission "Garonne-Dordogne" instituée avec EPIDOR,

VU la délibération D98-06/01-5 décidant l'ajout du thème "migrateurs" au programme de politique territoriale signé entre l'AEAG et le SMEAG,

VU la décision du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (CO.GE.PO.MI) du 15 octobre 2002, de créer un groupe 'Migrateurs Garonne', et d'y associer le SMEAG,

VU la délibération D05-03/04-02 du 16 mars 2005 relative à l'engagement du SMEAG dans l'animation politique des programmes migrateurs sur la Garonne

VU le rapport du président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DECIDE de poursuivre son action au sein des programmes migrateurs sur la Garonne, au côtés des intervenants techniques et financiers actuels et dans le cadre du COGEPOMI Garonne – Dordogne – Seudre – Leyre.

DECIDE de continuer à prendre en charge en 2006, la communication sur le programme et la sensibilisation des acteurs, ainsi que la définition des orientations techniques et financières à moyen terme, pour un budget total de 25 000 €, avec un co-financement de 45% soit 11 250 € de l'Agence de l'Eau.

PROPOSE de renforcer les liens entre le SMEAG et l'association MIGADO par la signature d'une convention de partenariat technique et financier et par la prise en charge financière dès 2006 d'une ou plusieurs actions visées par la convention de partenariat, pour un budget maximum de 25 000 €

1/2

SOLLICITE l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour le financement du volet communication à hauteur de 45% et des actions confiées à MIGADO au taux maximal.

MANDATE son Président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2006, compte 61711 "Politique Poissons Migrateurs" du chapitre 011.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

- 5 -

GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

5.2 – Devenir du seuil de Beauregard

RAPPORT

PRÉAMBULE

Construit vers 1846, puis remodelé à la fin du XIX^{ème} siècle, le Seuil de Beauregard, barre la Garonne entre Agen et le Passage en Lot-et-Garonne, sur une longueur de 160 m, une largeur de 15 m, et un dénivelé moyen de 2,90 m.

L'utilisation de cet ouvrage concernait principalement l'alimentation en eau du Canal latéral à la Garonne. Même si cet usage est aujourd'hui désuet, d'autres usages sont inféodés à la présence du seuil, l'alimentation en eau potable des communes riveraines, les prélèvements pour l'irrigation, l'utilisation pour les loisirs nautiques du plan d'eau...

1 – A quoi et à qui sert le seuil, quels sont les problèmes liés à sa présence ?

Le seuil de Beauregard est un ouvrage appartenant à l'Etat, sur une rivière domaniale. Il est dans un état de délabrement prononcé (brèches, échancrures, signes de déchaussement...), sous le contrôle des services gestionnaires de la Garonne.

Cependant, son devenir présente des **enjeux forts** pour les collectivités riveraines :

- sécurisation des captages et de l'alimentation en eau potable des communes riveraines,
- maintien d'une ressource tampon en période d'étiages prononcés,
- stabilisation de l'enfoncement du lit et des érosions de berges (dynamique fluviale),
- la mise en valeur patrimoniale (lié au Pont de Pierre et au Canal latéral à la Garonne à Agen) et architecturale des bâtiments annexes...
- développement des loisirs nautiques sur le plan d'eau...

L'ouvrage est aussi aujourd'hui le premier obstacle majeur au passage des poissons migrateurs, malgré la mise en service d'un passage artificiel en rive gauche (rivière latérale), **dont le dysfonctionnement s'amplifie par la dégradation du seuil.**

Suite à une étude pour la réhabilitation du seuil, le Directeur de l'Eau et le Préfet de Lot-et-Garonne se sont positionnés depuis 1997 pour favoriser « une destruction progressive et naturelle du seuil par érosion naturelle », afin de rétablir la libre circulation des poissons.

Par contre, les collectivités riveraines, représentées par la Communauté d'Agglomération d'Agen, souhaitent faire valoir l'ensemble des enjeux liés à l'existence du seuil, tout en améliorant les conditions de passage des poissons et les impacts liés à l'existence de l'ouvrage.

2 – L'étude du devenir du seuil de Beauregard

Afin de s'assurer de la bonne prise en compte de l'ensemble des enjeux en présence (dynamique fluviale, alimentation en eau potable, prise d'eau pour l'irrigation, plan d'eau touristique, mise en valeur du patrimoine architectural, enjeux pour les migrateurs, effondrement partiel du seuil...), la Communauté d'Agglomération d'Agen a demandé au SMEAG, en sa qualité de coordinateur, de prendre la Maîtrise d'ouvrage d'une l'étude du devenir du seuil.

A cet effet, une rencontre entre les Présidents des deux structures s'est tenue le 23 juin 2005.

Interrogé par courrier en août 2005, M. le Préfet de Lot-et-Garonne, indique que « l'hypothèse de la restauration du seuil par les collectivités locales peut être envisagée, mais sans financement de la part de l'Etat, et devant prendre en compte les impacts sur les crues et sur la circulation des poissons ». Il précise alors qu'il ne voit aucune objection à la réalisation de cette étude sous maîtrise d'ouvrage SMEAG.

L'étude, assez complète devra prendre en compte l'ensemble des usages attachés au barrage et identifier les enjeux liés à son devenir, en terme d'impacts environnementaux, financiers ou paysager.

En outre, elle devra répondre aux questions spécifiques évoquées sur le seuil :

- établir les objectifs d'usage du seuil, ainsi que les enjeux locaux et globaux,
- quels sont impacts environnementaux et économiques de sa destruction
- définir juridiquement les possibilités de réhabilitation,
- quels sont les acteurs intéressés,
- dans quel état se trouve le seuil,
- quel serait le coût d'un projet de réhabilitation,
- qui peut le financer,
- quel maître d'ouvrage ?

En sa qualité de coordinateur, le SMEAG veillera dans le cadre de cette étude, à la meilleure prise en compte des enjeux globaux sur le seuil conformément aux recommandations du SDAGE Adour-Garonne, notamment concernant la circulation des poissons, l'enfoncement du lit, et la protection de la ressource. Par contre, si des travaux sont envisagés, ils devront forcément trouver une maîtrise d'ouvrage locale, à l'exclusion du SMEAG dont ce n'est pas la vocation.

3 – Organisation et moyens

L'organisation, la méthodologie de gestion du projet, la concertation nécessaire, ainsi que le projet de cahier des charges de l'étude sont en cours de finalisation.

Plusieurs institutions et différents acteurs sont concernés par le devenir du seuil. On peut d'ores et déjà citer :

- le Syndicat des Eaux d'Agen Sud,
- la fédération des syndicats d'alimentation en eau potable,
- La commune de Moirax (hors agglomération)
- La Communauté d'agglomération d'Agen
- Le Conseil Général Lot-et-Garonne et la Région Aquitaine,
- La fédération de pêche de Lot et Garonne, MIGADO
- La DIREN, la DDE 47, ...

Ils seront associés au déroulement de l'étude, au sein du Comité de Pilotage ou du comité technique.

Au cours du débat d'orientations budgétaires du Comité Syndical du SMEAG du 25 février 2006, un accord de principe a été obtenu sur la nécessité d'engager cette étude en 2006 en invoquant la solidarité des collectivités riveraines de la Garonne. Aussi la clé classique de répartition des participations financières des collectivités du SMEAG a-t-elle été retenue.

Le coût d'objectif de cette étude est estimé à 150 000 € et son délai de réalisation de 12 à 18 mois.

4 – Plan de financement

Le Sméag, en sa qualité de maître d'ouvrage de l'étude pourrait participer à hauteur de 20 % maximum, à répartir selon la clef de répartition classique.

Pour sa part, l'Agence de l'Eau Adour Garonne pourrait proposer un montant d'aide de l'ordre de 25 % voire plus, en raison des enjeux de sécurisation des captages d'eau potable sur ce projet, le reste (environ 55 %) serait à la charge de la Communauté d'Agglomération d'Agen qui se chargerait de rechercher les partenaires locaux pour compléter le plan de financements.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel est le suivant avec un **coût d'objectif à 150 000 €**

- Sméag	20 %	soit 30 000 €
- Agence de l'Eau Adour Garonne	25 % (minimum)	soit 37 500 €
- Communauté d'Agglomération d'Agen	55 % *	soit 82 500 €

** la Communauté d'Agglomération d'Agen se charge de réunir les financements des partenaires locaux intéressés par l'étude.*

Il est proposé une **inscription de 150 000 € au Budget 2006**, afin d'engager l'étude.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

- 5 -

GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

5.2 – Le Seuil de Beauregard

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le débat d'orientations budgétaire du Comité Syndical du 25 février 2006,

VU le rapport du président

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DECIDE d'engager une étude sur « Le devenir du seuil de Beauregard », afin d'aider les collectivités concernées à mieux gérer l'avenir du seuil, en fonction tant des enjeux locaux que globaux sur la Garonne.

DIT que les crédits correspondants, soit la somme de 150 000 € seront inscrits sur le compte 61712 de la section de fonctionnement au chapitre globalisés 011 au Budget 2006. La participation des collectivités membres sera partagée suivant la clé de répartition classique.

MANDATE son président :

- pour poursuivre les négociations avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les différents partenaires afin d'obtenir les meilleurs financements possible pour cette étude,
- pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.